



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le risque incendie est très présent dans nos régions et implique une vigilance de chaque instant. La loi du 10 juillet 2023 vise à renforcer la prévention et la lutte contre le risque incendie et réaffirme la nécessité de réaliser le débroussaillage. Les résultats observés en 2023, malgré des conditions météorologiques défavorables, soulignent l'efficacité des mesures préventives, notamment le débroussaillage. Il est clair que ces actions ont contribué à éviter de grands incendies et à protéger les habitations ainsi que les personnes qui y résident, tout en réduisant le risque pour les pompiers qui interviennent. Le préfet a chargé l'Office National des Forêts (ONF) de mener des actions d'information, de sensibilisation et de contrôle sur le terrain. Cette année, Callas est concernée par ces initiatives. Des visites sur le terrain seront conduites par les agents de l'ONF pour garantir le respect des règles en matière de débroussaillage. C'est dans ce cadre que le 23 février au Centre Beaujour, des agents de l'ONF ont tenu une réunion pour rappeler les instructions et la procédure des obligations légales de débroussaillage à la population callassienne. Ils ont, par ailleurs, informé l'assemblée du calendrier des contrôles pour la commune.

Plus d'informations :

<https://callas.fr/pratique/old> | <https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Foret/Debroussaillage/Le-debroussaillage-est-obligatoire-dans-le-Var>



TRAVAUX ÉCOLE : DEUXIÈME TRANCHE



Pour répondre aux objectifs de sobriété énergétique, mais aussi afin d'apporter toujours plus de confort pour l'éducation de nos enfants et pour l'ensemble des intervenants du groupe scolaire, des travaux importants de rénovation sont en cours de réalisation. Si les vacances estivales ont été mises à profit pour remplacer le mode de chauffage énergivore et installer un système de climatisation, la Municipalité profite des vacances de février pour effectuer le remplacement de la totalité de l'éclairage par du LED. La dernière tranche, qui consistera à réaliser l'isolation de la toiture ainsi que des murs par l'extérieur, débutera en juillet.

RECYCLEZ VOS MOBILES USAGÉS EN MAIRIE !



Le collecteur de mobiles est à votre disposition dans le hall de la Mairie ! Ce collecteur permet à chacun de déposer ses téléphones portables obsolètes et accessoires. Les composants récupérables sont réutilisés et repartent dans la chaîne de production. Les composants non réutilisables sont remis à ECOSYSTEM, éco-organisme agréé par l'État pour le recyclage des déchets électroniques, conformément à la réglementation. Plus de 80 % d'un smartphone peut être récupéré pour fabriquer de nouveaux produits. Et pourtant, seulement 15 % des 26 millions d'appareils vendus chaque année sont collectés pour être recyclés.

EN MARS :

- **9 mars** : Carnaval : défilé dans le cœur du village | Association des Parents d'Élèves
- **16 mars** : Saint Patrick | Compagnie des Cabris d'Argens | Centre Beaujour | 20h00
- **18 mars** : Sortie repas et visite à Marseillan | La Ferme Marine | Inscription : Réveil Callassien

